



Vevey, le 30 août 2016

Postulat : « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,

En juin 2016, les signataires déposaient une initiative collective intitulée « Pour une vraie dynamique régionale : que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion ».

Selon l'avis donné par le Service des Communes et du logement – affaires communales et droits politiques DIS - Département des institutions et de la sécurité SCL, l'initiative déposée n'est pas recevable en l'état; le droit d'initiative des conseillers prévu par l'art 31 LC, soit la motion, le postulat et le projet de règlement, ne pouvant être associé à l'initiative en matière communale prévue à l'art. 106 LEDP.

La proposition de transformer l'initiative en postulat est suggérée.

Au vu des enjeux auxquels devra faire face la Riviera ces prochaines années - transports et mobilité - logements - places de travail - sécurité publique - positionnement face aux autres agglomérations – et après avoir pris connaissance des conclusions du préavis communal « Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera », les présents signataires estiment :

- que les propositions qui y sont faites manquent singulièrement d'envergure,
- que les résultats de la consultation auprès d'un échantillon de la population, sont tronqués par le nombre de scénarios proposés et donc de réponses potentielles.

Les signataires craignent ainsi que la réflexion sur une fusion à l'échelle de la région passe au second plan, au profit d'une politique coordonnée, somme toute plus consensuelle, qui ne ferait que rajouter une couche de gouvernance supplémentaire, tout en affaiblissant le contrôle démocratique.

Dans le but de susciter un débat au sein de la population et de lui permettre d'exprimer librement l'intérêt qu'elle porte ou non, au lancement d'un processus de rapprochement menant à la création d'une seule commune à l'échelle de la Riviera, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie activement la possibilité d'organiser, dans les 24 mois, une consultation auprès des citoyennes et citoyens veveysans. Deux suggestions de questions :

- *Au vu des enjeux auxquels devra faire face notre région, êtes-vous favorable à une fusion des 10 communes de la Riviera ?*
- *Au cas où certaines communes ne souhaiteraient pas une fusion à 10, seriez-vous pour une fusion partielle avec celles prêtes à s'engager ? (question subsidiaire).*

Pour un vrai projet de société !